



Communauté de Communes
du Pays Riolois

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 12 avril 2021 COMPTE RENDU

SEANCE N° 3

Le conseil communautaire, s'est réuni le 12 avril 2021 en visio-conférence à 19h avec retransmission en direct, sous la présidence de Mme WANTZ, Présidente de la Communauté de Communes du Pays Riolois, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 1^{er} avril 2021.

Nombre de membres en exercice : 47 titulaires, 28 suppléants

Présents ce jour : 38 - Procurations : 3 - Absents : 10

Heure de début : 19h00 - Heure de fin : 23h00

➤ PRESENCE

38 Présents :

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL - BOULOT : M. CHARBONNIER, MME CHEVALIER, MME ERARD - BOULT : M. GUIGUEN - BUSSIERES : M. BRENOT - CHAUX LA LOTIERE : M. ORMAUX - CIREY : M. NOEL - ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT - FONDREMAND : M. HANRIOT - GRANDVELLE ET LE PERRENOT : M. SAUVIAT - HYET : M. OUDIN - LA MALACHERE : M. GIRARD C - LE CORDONNET : M. MIGARD - MAIZIERES : M. COSTILLE - MONTARLOT LES RIOZ : M. BOUTON - MONTBOILLON : M. PANIER - NEUVILLE LES CROMARY : M. CATTENOZ - OISELAY ET GRACHAUX : MME CUENOT - PENNESIERES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. MICHAUD - RECOLOGNE LES RIOZ : M. TRAVAILLOT - RIOZ : MME FILIATRE, M. GUIBOURG, M. MAINIER, MME STIVALA, MME THIEBAUT, MME VARIN, M. VERNIER, MME WANTZ - RUHANS : M. GIRARD S. - SORANS LES BREUREY : M. MARCHAL - TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY - VANDELANS : MME BAILLY-BIICHLE - VILLERS BOUTON : MME DEMANY - VORAY SUR L'OGNON : MME BESNARD, M. TOURNIER

2 membres titulaires ayant donné pouvoir à un autre membre titulaire :

QUENOCHÉ : M. GALLAND à M. OUDIN - VORAY SUR L'OGNON : M. GIRAUD à M. TOURNIER

3 membres suppléants avec voix délibérative :

BUTHIERS : M. PAGET (M. MAGNIN étant empêché) - CROMARY : M. VOYNNET (M. BERGER étant empêché) - TRESILLEY : M. MAURAND (M. FLEUROT étant empêché)

4 membres absents :

AULX LES CROMARY : M. RUSSY - BOULT : M. CARON - CHAMBORNAY LES BELLEVAUX : M. PEYRETON - RIOZ : M. SANCHEZ

Nombre de communes présentes ou représentées : 31 sur 33

Christelle Cuenot a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales

➤ ORDRE DU JOUR

1	Fonctionnement de la séance en téléconférence (visioconférence et audio conférence)	N21041201D	Unanimité
2	Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 8 mars 2021	N21041202D	Unanimité
3	Etat des décisions de la Présidente dans le cadre des délégations du Conseil	N21041203D	Unanimité
4	Désignation des membres de l'association du Pays des 7 Rivières	N21041204D	Unanimité
5	Approbation des comptes de gestion 2020	N21041205D	Unanimité
6	Approbation des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes 2020	N21041206D	Unanimité
7	Affectation de l'excédent de fonctionnement 2020 au compte 1068 au budget primitif 2021 Budget annexe eau régie de la Communauté	N21041207D	Unanimité
8	Affectation de l'excédent de fonctionnement 2020 au compte 1068 au budget primitif 2021 Budget annexe eau DSP de la Communauté	N21041208D	Unanimité
9	Affectation de l'excédent de fonctionnement 2020 au compte 1068 au budget primitif 2021 Budget annexe assainissement de la Communauté	N21041209D	Unanimité
10	Affectation de l'excédent de fonctionnement 2020 au compte 1068 au budget primitif 2021 Budget annexe activités économiques de la Communauté	N21041210D	Unanimité
11	Modification de la délibération prise le 14 décembre 2020 concernant le vote des taux d'imposition 2021	N21041211D	Unanimité
12	Modification des tarifs d'assainissement 2021	N21041212D	Majorité
13	Mise en place d'un forfait pour prise en charge des frais de gestion de dossier dans le cadre des demandes de branchements d'eau et d'assainissement	N21041213D	Majorité
14	Mise en place de conventions entre la CCPR et ses Communes membres pour la mise à disposition d'agents communaux en vue d'appuyer le service eau et assainissement	N21041214D	Majorité
15	Amortissement des immobilisations - fixation de durées complémentaires	N21041215D	Unanimité
16	Votes des budgets primitifs 2021	N21041216D	Majorité
17	Réalisation d'un emprunt au budget Assainissement	N21041217D	Unanimité

18	Réalisation d'un emprunt au budget Eau Régie	N21041218D	Unanimité
19	Réalisation d'un emprunt au budget principal	N21041219D	Unanimité
20	Avenant au contrat de la ligne de trésorerie interactive concernant le budget eau régie afin d'augmenter le montant	N21041221D	Unanimité
21	Reversement du FCTVA de la commune de CHAUX LA LOTIERE au budget annexe EAU REGIE	N21041222D	Unanimité
22	Saison piscine 2021 - Création de la Régie et mise en place de terminaux de Paiement Electronique (TPE) pour le paiement des entrées	N21041223D	Unanimité
23	Vente de terrain à la SCI VELIDHOO	N21041224D	Unanimité
24	Signature d'un avenant avec Gaz et Eaux pour la mise en place de l'autofacturation de la TVA sur le périmètre de l'ancien Syndicat des Douins	N21041225D	Unanimité
25	Travaux de rénovation de la piscine de Rioz	N21041226D	Unanimité

➤ RELEVES DE DECISIONS

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente ouvre la séance, procède à la vérification du quorum, annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

1. *Fonctionnement de la séance en téléconférence (visioconférence et audio conférence)*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'organiser la séance selon les modalités suivantes :

- La technologie retenue pour l'organisation de la réunion est la visioconférence et l'audio conférence). L'outil utilisé est l'application MEET (Google).
- L'identification des participants se fera par appel nominatif. Le vote des délibérations interviendra par vote au scrutin public par appel nominal.
- Afin d'assurer le caractère public des réunions, les débats seront accessibles en direct au public de manière électronique via le site internet de notre collectivité.
- La téléconférence est enregistrée et les débats conservés numériquement.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2. *Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 28 janvier 2021*

Madame la Présidente propose de mettre au vote l'adoption du procès-verbal de la dernière séance du conseil communautaire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré adopte le procès-verbal de la séance du 8 mars 2021.

Délibération adoptée à l'unanimité.

3. *Etat des décisions de la Présidente dans le cadre des délégations du conseil communautaire*

Le Conseil Communautaire prend acte de la communication des décisions prises par la Présidente.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4. *Désignation des membres de l'association du Pays des 7 Rivières*

Le conseil communautaire a désigné les membres élus et socio-pro pour représenter la communauté de communes à l'association du Pays des 7 Rivières : 26 membres élus siégeant à l'Assemblée Générale dont 9 au Conseil d'Administration et 25 socio-pro siégeant à l'Assemblée Générale dont 8 au Conseil d'Administration. Un membre siège parmi les élus et les socio-pros.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne un autre membre élu pour remplacer Pascal Cuisance déjà membre socio-pro (commission randonnée), la candidature de Madame Maud Besnard est retenue.

Délibération adoptée à l'unanimité.

5. *Approbation des comptes de gestion 2020*

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve les comptes de gestion 2020 du trésorier payeur du SGC de GRAY,
- dit que les comptes de gestion du trésorier payeur du SGC de GRAY, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part,
- autorise la Présidente à signer les comptes de gestion 2020 du budget principal et des budgets annexes de la CCPR (activités économiques, lotissement, ordures ménagères, service d'assainissement non collectif (SPANC), EAU DSP, EAU REGIE, et ASSAINISSEMENT)

Délibération adoptée à l'unanimité.

6. Approbation des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes 2020

M. Jean Louis SAUVIAT explicite le détail des comptes administratifs de l'exercice 2020 du budget principal et des budgets annexes, dressé par l'ordonnateur de la Communauté de Communes du Pays Riolais, conforme aux comptes de gestion du trésor public lesquels peuvent se résumer ainsi :

Budget Principal :

Section de Fonctionnement :

	Mandats et titres 2020 (y compris les réductions et annulations)	Résultat reporté 2019	Cumul
Dépenses	7 196 259,54 €		7 196 259,54 €
Recettes	7 258 454,16 €	205 707,07 €	7 464 161,23 €
Résultat budgétaire 2020	62 194,62 €	Résultat de clôture 2020	267 901,69 €

Section d'investissement :

	Mandats et titres 2020 (y compris les réductions et annulations)	Affectation au 1068	Résultat reporté 2019	Cumul	RAR	Cumul
Dépenses	696 374,45 €		791 430,99 €	1 487 805,44 €	133 921,67 €	1 621 727,11 €
Recettes	1 115 665,71 €	336 202,45 €		1 451 868,16 €	263 235,50 €	1 715 103,66 €
Résultat budgétaire 2020	755 493,71 €		Résultat de clôture 2020	-35 937,28 €	Résultat Global 2020	93 376,55 €

Budget Ordures ménagères :

Section de Fonctionnement :

	Mandats et titres 2020 (y compris les réductions et annulations)	Résultat reporté 2019	Cumul
Dépenses	1 072 759,42 €		1 072 759,42 €
Recettes	949 398,46 €	394 988,30 €	1 344 386,76 €
Résultat budgétaire 2020	-123 360,96 €	Résultat de clôture 2020	271 627,34 €

Section d'Investissement :

	Mandats et titres 2020 (y compris les réductions et annulations)	Résultat reporté 2019	Cumul	RAR	Cumul
Dépenses	43 257,50 €		43 257,50 €	316 788,91 €	360 046,41 €
Recettes	152 683,68 €	277 306,77 €	429 990,45 €		429 990,45 €

Résultat budgétaire 2020	109 426,18 €	Résultat de clôture 2020	386 732,95 €	Résultat Global 2020	69 944,04 €
--------------------------	--------------	--------------------------	--------------	----------------------	-------------

Budget Lotissement

Section de Fonctionnement :

	Mandats et titres 2020 (y compris les réductions et annulations)	Résultat reporté 2019	Cumul
Dépenses	2 706 211,64 €		2 706 211,64 €
Recettes	1 952 558,91 €	683 356,94 €	2 635 915 ;85 €
Résultat budgétaire 2019	-753 652,73 €	Résultat de clôture 2020	-70 295,79 €

Section d'Investissement :

	Mandats et titres 2020 (y compris les réductions et annulations)	Résultat reporté 2019	Cumul
Dépenses	1 854 358,58 €	2 665 744,20€	4 520 102,78 €
Recettes	2 693 994,20 €		2 693 994,20 €
Résultat budgétaire 2020	839 635,62 €	Résultat de clôture 2020	-1 826 108,58 €

Budget Activités économiques

Section de Fonctionnement :

	Mandats et titres 2020 (y compris les réductions et annulations)	Résultat reporté 2019	Cumul
Dépenses	35 491,61 €		35 491,61 €
Recettes	151 832,49 €	89 391,23 €	241 223,72 €
Résultat budgétaire 2019	116 340,88 €	Résultat de clôture 2020	205 732,11 €

Section d'Investissement :

	Mandats et titres 2020 (y compris les réductions et annulations)	Résultat reporté 2019	Cumul	RAR	Cumul
Dépenses	14 562,40 €		14 562,40 €	106 612,03 €	121 174,43 €

Recettes	36 675,16 €	1 133,87 €	37 809,03 €	42 079,84 €	79 888,87 €
Résultat budgétaire 2020	22 112,76 €	Résultat de clôture 2020	23 246,63 €	Résultat Global 2020	- 41 285,56 €

Budget SPANC :

Section de Fonctionnement :

	Mandats et titres 2020 (y compris les réductions et annulations)	Résultat reporté 2019	Cumul
Dépenses	1 600 €	114 176,18 €	115 776,18 €
Recettes	5 460 €		5 460 €
Résultat budgétaire 2020	3 860 €	Résultat de clôture 2020	- 110 316,18 €

Section d'Investissement :

	Mandats et titres 2020 (y compris les réductions et annulations)	Résultat reporté 2019	Cumul
Dépenses	0.00 €		0.00 €
Recettes	0.00 €	622.00 €	622.00 €
Résultat budgétaire 2020	0.00 €	Résultat de clôture 2020	622.00 €

Budget EAU DSP :

Section de Fonctionnement :

	Mandats et titres 2020 (y compris les réductions et annulations)	Résultat reporté 2019	Cumul
Dépenses	24 770,89 €		24 770,89 €
Recettes	68 229,29 €	73 347,24 €	141 576,53 €
Résultat budgétaire 2020	43 458,40 €	Résultat de clôture 2020	116 805,64 €

Section d'Investissement :

	Mandats et titres 2020 (y compris les réductions et annulations)	Affectation au 1068	Résultat reporté 2019	Cumul	RAR	Cumul
Dépenses	27 413,46 €		34 971,29 €	62 384,75 €		62 384,75 €

Recettes	38 415,50 €	14 113,59 €		52 529,09 €	1 052,27 €	53 581,36€
Résultat de l'année 2020	25 115,63 €		Résultat de clôture 2020	-9 855,66 €	Résultat Global 2020	-8 803,39 €

Budget EAU RÉGIE :

Section de Fonctionnement :

	Mandats et titres 2020 (y compris les réductions et annulations)	Résultat reporté 2019	Cumul
Dépenses	1 129 293,09 €		1 129 293,09 €
Recettes	1 603 837,55 €		1 603 837,55 €
Résultat budgétaire 2020	474 544,46 €	Résultat de clôture 2020	474 544,46 €

Section d'Investissement :

	Mandats et titres 2020 (y compris les réductions et annulations)	Affectation au 1068	Affectation au 1068 : excédent de clôture 2018 des communes	Résultat reporté 2019	Cumul	RAR	Cumul
Dépenses	1 151 556,98 €			139 013,24 €	1 290 570,22 €	581 492,21 €	1 872 062,43 €
Recettes	249 134,10 €	617 765,57 €	46 527,74 €		913 427,41 €	513 582,30 €	1427 009,71 €
Résultat budgétaire 2020	-238 129,57 €			Résultat de clôture 2020	-377 142,81 €	Résultat Global 2020	-445 052,72 €

Budget ASSAINISSEMENT :

Section de Fonctionnement :

	Mandats et titres 2020 (y compris les réductions et annulations)	Résultat reporté 2019	Cumul
Dépenses	784 076,59 €		784 076,59 €
Recettes	1 011 360,55€	327 795,24 €	1 339 155,79 €
Résultat budgétaire 2020	227 283,96 €	Résultat de clôture 2020	555 079,20 €

Section d'investissement :

Mandats et titres 2020 (y compris les réductions et annulations)	Affectation au 1068	Affectation au 1068 : excédent de clôture 2018 des communes	Résultat reporté 2019	Cumul	RAR	Cumul

Dépenses	760 547,50 €			281 690,70 €	1 042 238,20 €	33 327 €	1 075 565,20 €
Recettes	498 878,09 €	34 013,74€	24 310,83€		557 202,66 €		557 202,66 €
Résultat budgétaire 2020	-203 344,84 €			Résultat de clôture 2020	-485 035,54 €	Résultat Global 2020	-518 362,54 €

Le Conseil communautaire approuve les comptes administratifs de l'exercice 2020 du budget principal et des budgets annexes, dressé par l'ordonnateur de la Communauté de Communes du Pays Riolois conformément au compte de gestion du trésor public.

Délibération est adoptée à l'unanimité

7. Affectation de l'excédent de fonctionnement 2020 au compte 1068 au budget primitif 2021 «Budget annexe eau régie » de la Communauté

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter une partie de l'excédent de clôture de la section de fonctionnement du compte administratif du «budget annexe eau régie», au compte 1068 du budget primitif 2021 du « budget annexe eau régie» pour un montant de 445.052,72 €.d'adjoit administratif à 35 H.

Délibération adoptée à l'unanimité.

8. Affectation de l'excédent de fonctionnement 2020 au compte 1068 au budget primitif 2021 « Budget annexe eau DSP » de la Communauté

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter une partie de l'excédent de clôture de la section de fonctionnement du compte administratif du «budget annexe eau DSP», au compte 1068 du budget primitif 2021 du « budget annexe eau DSP» pour un montant de 8.803,39 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

9. Affectation de l'excédent de fonctionnement 2020 au compte 1068 au budget primitif 2021 « Budget annexe assainissement » de la Communauté

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter une partie de l'excédent de clôture de la section de fonctionnement du compte administratif du «budget annexe assainissement», au compte 1068 du budget primitif 2021 du « budget annexe assainissement» pour un montant de 518.362,54 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

10. Affectation de l'excédent de fonctionnement 2020 au compte 1068 au budget primitif 2021 « Budget annexe activités économiques» de la Communauté

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter une partie de l'excédent de clôture de la section de fonctionnement du compte administratif du «budget annexe activités économiques», au compte 1068 du budget primitif 2021 du « budget annexe activités économiques» pour un montant de 41.285,56 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

11. Modification de la délibération prise le 14 décembre 2020 concernant le vote des taux d'imposition 2021

A compter de 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI). Cette perte de ressources est compensée par une fraction de la TVA nationale. Par conséquent la CCPR ne doit pas voter de taux de taxe d'habitation et modifier la délibération du 14 décembre comme suit :

- Foncier bâti 6,86 %
- Foncier non bâti 9,54 %
- Cotisation Foncière des Entreprises 23,16 %
- Taux mis en réserve en Cotisation Foncière des Entreprises 0,46 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve la modification de la délibération du 14 décembre 2020 comme énoncé ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité.

12. Modification des tarifs d'assainissement 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve les nouveaux tarifs d'assainissement à compter du 12 avril 2021 :

	TARIF ASSAINISSEMENT COLLECTIF 12-04-2021			
	Part Fixe HT	Part Fixe TTC	Part variable HT	Part variable TTC
AULX-LES-CROMARY	50,3055 €	55,3360 €	1,4179 €	1,5596 €
BONNEVENT-VELLOREILLE	76,5805 €	84,2385 €	1,2379 €	1,3616 €
BOULOT	77,9455 €	85,7400 €	1,2379 €	1,3616 €
BOULT	37,9455 €	41,7400 €	1,0979 €	1,2076 €
BUSSIÈRES	55,2155 €	60,7370 €	1,3779 €	1,5156 €
BUTHIERS	67,4905 €	74,2395 €	1,2829 €	1,4111 €
CHAMBORNAY-LES-B.	65,4455 €	71,9900 €	1,1879 €	1,3066 €
CHAUX-LA-LOTIERE	67,0355 €	73,7390 €	0,9379 €	1,0316 €
CIREY-LES-BELLEVAUX	60,6705 €	66,7375 €	1,4179 €	1,5596 €
CROMARY	60,6705 €	66,7375 €	1,6129 €	1,7741 €
ETUZ	97,1855 €	106,9040 €	1,0979 €	1,2076 €
FONDREMAND	56,1255 €	61,7380 €	1,1679 €	1,2846 €
GRANDVELLE-ET-LE-P.	60,6705 €	66,7375 €	1,3729 €	1,5101 €
HYET	49,3055 €	54,2360 €	1,1879 €	1,3066 €
LA MALACHERE	51,5805 €	56,7385 €	1,3279 €	1,4606 €
LE CORDONNET	37,9455 €	41,7400 €	0,7379 €	0,8116 €
MAIZIÈRES	37,9455 €	41,7400 €	1,1429 €	1,2571 €
MONTARLOT-LES-RIOZ	56,9455 €	62,6400 €	1,5379 €	1,6916 €
MONTBOILLON	60,6705 €	66,7375 €	1,0779 €	1,1856 €
NEUVELLE-LES-CROMARY	51,5805 €	56,7385 €	1,2579 €	1,3836 €
OISELAY-ET-GRACHAUX	69,7605 €	76,7365 €	1,1679 €	1,2846 €
PENNESIÈRES	69,7605 €	76,7365 €	1,1429 €	1,2571 €
PERROUSE	74,3055 €	81,7360 €	0,8379 €	0,9216 €
QUENOCHÉ	65,2155 €	71,7370 €	1,1879 €	1,3066 €
RECOLOGNE-LES-RIOZ	47,9455 €	52,7400 €	1,5529 €	1,7081 €
RIOZ	54,9455 €	60,4400 €	1,3379 €	1,4716 €
SORANS-LES-BREUREY	57,9455 €	63,7400 €	1,4379 €	1,5816 €
TRAITIEFONTAINE	62,9455 €	69,2400 €	1,3879 €	1,5266 €
TRESILLEY	72,0355 €	79,2390 €	1,0979 €	1,2076 €
VILLERS-BOUTON	51,5805 €	56,7385 €	1,2379 €	1,3616 €
VORAY-SUR-L'OGNON	37,9455 €	41,7400 €	1,3379 €	1,4716 €

Le taux de TVA appliqué sur l'assainissement est de 10 %.

Tarifs des prestations, frais et pénalités liées au service de l'assainissement :

- Montant forfaitaire de frais de service pour branchement clandestin : 263.63 € HT (290 € TTC).
- Montant de la pénalité pour branchement clandestin : 1 818,18 € HT (2 000 € TTC). Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération adoptée à la majorité

13. Mise en place d'un forfait pour prise en charge des frais de gestion de dossier dans le cadre des demandes de branchements d'eau et d'assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise la Présidente à :

- Appliquer les frais de gestion de dossiers à toute demande arrivée après le 12 avril 2021 ;
- Le montant de ce forfait est de 260 € HT pour les demandes de branchement d'eau potable et de 260 € HT pour les demandes de branchement d'assainissement.
- Modifier les Règlements de service en conséquence ;
- Mettre à jour les formulaires de demande de branchements.

Délibération adoptée à la majorité.

14. Mise en place de conventions entre la CCPR et ses Communes membres pour la mise à disposition d'agents communaux en vue d'appuyer le service eau et assainissement

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise la Présidente à signer des conventions de mise à disposition de personnel technique communal à titre gracieux en vue d'intervenir sur les services eau et assainissement de la CCPR pour les tâches suivantes :

Sur le volet assainissement (sur filtres plantés, lagunes et poste de refoulement) :

- Relève compteur horaire et volume de bâchée ...,
- Vidage des poubelles de dégrilleurs,
- Changement manuel de filtres,
- Désherbage filtre,
- Graissage des éléments mécaniques,
- Lavage des paniers dégrilleurs,
- Postes de Refoulement : relevage paniers et nettoyage, relève de compteurs,
- Entretien des déversoirs,
- Entretien des espaces verts dans l'enceinte des stations de traitement.

Sur le volet eau potable :

- Appui à la relève de compteurs abonnés en doublon avec la CCPR,
- Entretien espaces verts situés à proximité des stations, captages, réservoirs.

Délibération adoptée à la majorité

15. Amortissement des immobilisations - fixation de durées complémentaires

Afin d'assurer l'amortissement de tous les biens que la collectivité est susceptible d'acquérir ou de percevoir, il est proposé de les amortir de façon linéaire, sans prorata temporis, à compter de l'exercice suivant l'acquisition, comme suit :

Articles de dépenses :

Article	Désignation	Durée d'amortissement
202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	5 ans
2031	Frais d'études	5 ans
2033	Frais d'insertion	5 ans
204132	Subv versées au Dépt - Bâtiments et installations	5 ans
2041512	Subventions d'équipement versées au gpts de collectivités pour des bâtiments et installations	5 ans
204182	Subvention autres organismes publics -Bâtiments et installation	5 ans
20422	Subvention d'équipement aux personnes de droit privé - Bâtiments et installation	5 ans
2051	Concessions et droits similaires/logiciels	2 ans
21311	Batiments publics - Hôtel de ville	20 ans
21312	Batiments publics - scolaires	20 ans

21318	Autres Batiments publics	20 ans
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	20 ans
2152	Installations de voirie	20 ans
21568	Autres matériels et outillage d'incendie et de défense civile	10 ans
21571	Matériel roulant	5 ans
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	10 ans
21731	Constructions - bâtiments publics	15 ans
21758	Autres installations, matériel et outillage techniques - liés au Petit Patrimoine	30 ans (durée de la convention de mise à disposition du bien)
21758	Autres installations, matériel et outillage techniques - autres	6 ans
2182	Matériel de transport	5 ans
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 ans
2184	Mobilier	10 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	10 ans

Articles de recette :

La durée de l'amortissement des subventions perçues est la même que la durée de l'amortissement du bien auquel elles se réfèrent.

Ainsi, il conviendra d'autoriser la présidente à émettre les mandats et titres liés à l'amortissement de ces comptes au Budget Principal et aux budgets annexes (Activités économiques / SPANC / Ordures Ménagères) en fonction de ces durées d'amortissement.

Si toutefois les durées d'amortissement des années précédentes pour ces mêmes comptes sont différentes alors les biens en cours d'amortissement conservent la durée d'amortissement initialement prévue.

Cette délibération complète la délibération n°19070801D prise le 8 juillet 2019 et la délibération n°20110213D prise le 19 novembre 2020.

Délibération adoptée à l'unanimité.

16. Votes des budgets primitifs 2021

Le Vice-Président présente le budget primitif 2021 du budget principal et des budgets annexes, par nature et par fonction, et en investissement par opération, tenant compte des résultats des comptes administratifs 2020 et des restes à réaliser, lesquels se résument ainsi :

BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES:

Section de Fonctionnement :

	Crédits Reportés	Nouveaux Crédits	Budget Primitif 2021
Dépenses	-	7.769.232,54 €	7.769.232,54 €
Recettes	-	7.769.232,54 €	7.769.232,54 €

VOTE : POUR :43 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Section d'investissement :

	Crédits Reportés	Nouveaux Crédits	Budget Primitif 2021
Dépenses	133.921,67 €	2.439.085,69 €	2.573.007,36 €
Recettes	236.235,50 €	2.336.771,86 €	2.573.007,36 €

VOTE : POUR :43 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Le budget Principal est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT :

Section de Fonctionnement :

	Crédits Reportés	Nouveaux Crédits	Budget Primitif 2021
Dépenses	-	1.326.774,46 €	1.326.774,46 €
Recettes	-	1.326.774,46 €	1.326.774,46 €

VOTE : POUR :40 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 3

Section d'investissement :

	Crédits Reportés	Nouveaux Crédits	Budget Primitif 2021
Dépenses	33.327 €	1.436.262,54 €	1.469.589,54 €
Recettes	-	1.968.994,85 €	1.968.994,85 €

VOTE : POUR :40 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 3

Le budget annexe assainissement est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

BUDGET ANNEXE EAU Régie

Section de Fonctionnement :

	Crédits Reportés	Nouveaux Crédits	Budget Primitif 2021
Dépenses	-	1.657.863,06 €	1.657.863,06 €
Recettes	-	1.657.863,06 €	1.657.863,06 €

VOTE : POUR :40 - CONTRE : 3 - ABSTENTION : 0

Section d'investissement :

	Crédits Reportés	Nouveaux Crédits	Budget Primitif 2021
Dépenses	581.492,21 €	1.761.714,42 €	2.343.206,63 €
Recettes	513.582,30 €	2.329.992,03 €	2.843.574,33 €

VOTE : POUR :40 - CONTRE : 3 - ABSTENTION : 0

Le budget annexe Eau Régie est adopté à la majorité des membres présents ou représentés

BUDGET ANNEXE EAU DSP

Section de Fonctionnement :

	Crédits Reportés	Nouveaux Crédits	Budget Primitif 2021
Dépenses	-	209.509,14 €	209.509,14 €
Recettes	-	209.509,14 €	209.509,14 €

VOTE : POUR :43 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Section d'investissement :

	Crédits Reportés	Nouveaux Crédits	Budget Primitif 2021
Dépenses	-	198.162,55 €	198.162,55 €
Recettes	1.052,27	226.321,26 €	227.373,53 €

VOTE : POUR :43 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Le budget annexe Eau DSP est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

BUDGET ANNEXE SPANC :

Section de Fonctionnement :

	Crédits Reportés	Nouveaux Crédits	Budget Primitif 2021
Dépenses	-	111.916,18 €	111.916,18 €
Recettes	-	111.916,18 €	111.916,18 €

VOTE : POUR :43- CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Section d'investissement :

	Crédits Reportés	Nouveaux Crédits	Budget Primitif 2021
Dépenses	-	622 €	622 €
Recettes	-	622 €	622 €

VOTE : POUR :43 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Le budget annexe SPANC est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES :

Section de Fonctionnement :

	Crédits Reportés	Nouveaux Crédits	Budget Primitif 2021
Dépenses	-	1.295.795,75 €	1.295.795,75 €
Recettes	-	1.295.795,75 €	1.295.795,75 €

VOTE : POUR :41 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 2

Section d'investissement :

	Crédits Reportés	Nouveaux Crédits	Budget Primitif 2021
Dépenses	316.788,91 €	70.802,25 €	387.591,16 €
Recettes	0€	873.840,52 €	873.840,52 €

VOTE : POUR :41 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 2

Le budget annexe ordures ménagères est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

BUDGET ANNEXE ACTIVITES ECONOMIQUES :

Section de Fonctionnement :

	Crédits Reportés	Nouveaux Crédits	Budget Primitif 2021
Dépenses	-	300.180,85 €	300.180,85 €
Recettes	-	300.180,85 €	300.180,85 €

VOTE : POUR :43- CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Section d'investissement :

	Crédits Reportés	Nouveaux Crédits	Budget Primitif 2021
Dépenses	106.612,03 €	35.586 €	142.198,03 €
Recettes	42.079,84 €	221.046,96 €	263.126,80 €

VOTE : POUR :43- CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Le budget annexe activités économiques est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT :

Section de Fonctionnement :

	Crédits Reportés	Nouveaux Crédits	Budget Primitif 2021
Dépenses	-	1.974.472,95 €	1.974.472,95 €
Recettes	-	1.974.472,95 €	1.974.472,95 €

VOTE : POUR :43- CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Section d'investissement :

	Crédits Reportés	Nouveaux Crédits	Budget Primitif 2021
Dépenses	-	3.705.322,16 €	3.705.322,16 €
Recettes	-	3.705.322,16 €	3.705.322,16 €

VOTE : POUR :43- CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0
Le budget annexe Lotissement est adopté à l'unanimité

17. Réalisation d'un emprunt au budget Assainissement

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise la Présidente à souscrire un emprunt à hauteur de 608.000 € au budget assainissement dont les conditions sont énoncées ci-dessous.

Banque :
Crédit Agricole de Franche Comté - 11 Avenue CUSENIER -25084 BESANCON CEDEX9
Montant : 608.000 €
Durée : 20 ans
Taux fixe : 1,01 %
Échéances : annuelle
Frais de dossier : 608 €
Modalités remboursement anticipé : 10 % du capital remboursé+2 mois d'intérêts
Les conditions particulières seront définies dans le contrat de prêt.

Délibération adoptée à l'unanimité.

18. Réalisation d'un emprunt au budget Eau Régie

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise la Présidente à souscrire un emprunt à hauteur de 600.000 € au budget eau Régie dont les conditions sont énoncées ci-dessous :

Banque :
Crédit Agricole de Franche Comté - 11 Avenue CUSENIER -25084 BESANCON CEDEX9
Montant : 600.000 €
Durée : 20 ans
Taux fixe : 1,01 %
Échéances : annuelle
Frais de dossier : 600 €
Modalités remboursement anticipé : 10 % du capital remboursé+2 mois d'intérêts
Les conditions particulières seront définies dans le contrat de prêt.

Délibération adoptée à l'unanimité

19. Réalisation d'un emprunt au budget principal

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise la Présidente à souscrire un emprunt à hauteur de 395.000 € au budget principal dont les conditions sont énoncées ci-dessus :

Banque :
Crédit Agricole de Franche Comté - 11 Avenue CUSENIER -25084 BESANCON CEDEX9
Montant : 395.000 €
Durée : 15 ans
Taux fixe : 0,78 %
Échéances : annuelle
Modalités remboursement anticipé : 10 % du capital remboursé+2 mois d'intérêts
Frais de dossier : 395€
Les conditions particulières seront définies dans le contrat de prêt.

Délibération adoptée à l'unanimité

20. Avenant au contrat de la ligne de trésorerie interactive concernant le budget eau régie afin d'augmenter le montant

Ainsi, après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise la Présidente à signer un avenant au contrat de la LTI pour augmenter le montant à 2.485.000 € dans les mêmes conditions tarifaires que le contrat initial :

La Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté située au 52B Avenue Giroud à DIJON - 21000, nous propose d'augmenter le montant de la ligne aux mêmes conditions que lors de la signature du contrat initial de la Ligne de Trésorerie INTERACTIVE (LTi)

Montant : 2.485.000 €

Taux d'intérêt : €str (index flooré à 0) + marge de 0.90 %

Frais de dossier, commissions de mouvement et de non utilisation : néant

Commission d'engagement : 727 €

Durée : 1 an à compter de la signature du contrat initial soit le 23/12/2021

Délibération adoptée à l'unanimité

21. Reversement du FCTVA de la commune de CHAUX LA LOTIERE aux budgets annexes EAU REGIE

Reversement du FCTVA de la commune de CHAUX LA LOTIERE au budget annexe EAU REGIE :

Le Conseiller communautaire explique que l'Etat a versé à la commune de CHAUX LA LOTIERE un montant de 8.368 € correspondant au FCTVA sur les dépenses d'investissements 2018 liées à l'eau.

Les compétences eau et assainissement ayant été transférées à la CCPR au 1er janvier 2019, le conseil municipal de la commune de CHAUX LA LOTIERE par délibération en date du 2 octobre 2020, a décidé à l'unanimité le reversement à la CCPR de la somme de 8368 €.

Ainsi, il conviendra au conseil communautaire d'accepter le reversement du FCTVA de la commune de CHAUX LA LOTIERE à hauteur de 8368 € sur le budget annexe eau régie.

Délibération adoptée à l'unanimité

22. Saison piscine 2021 - Création de la Régie et mise en place de terminaux de Paiement Electronique (TPE) pour le paiement des entrées

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de :

- Créer une régie de recettes « piscines communautaires » ayant pour fonction le recouvrement des recettes de la piscine de Chaux,
- Nommer un régisseur, des sous régisseurs et ses mandataires,
- Ouvrir un compte DFT (Dépôt de fonds au trésor) au nom du régisseur,
- Équiper, dans un premier temps la piscine de Chaux, puis la piscine de Rioz, de terminaux de Paiement Electronique (TPE). Cet équipement devient nécessaire d'une part pour réduire la manipulation d'espèces numéraires en caisse, d'autre part pour limiter les trajets dus à la fermeture de la Trésorerie de Rioz,
- Équiper, dans un premier temps la piscine de Chaux, puis la piscine de Rioz, de caisses enregistreuses,
- Verser l'indemnité de responsabilité due au régisseur, calculée sur la base d'un montant mensuel moyen de recettes encaissées en piscines sur l'exercice de l'année précédente.

Par ailleurs et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide de :

- Valider la mise en place de la Régie et des TPE,
- Autoriser la Présidente à signer tout document permettant d'assurer la bonne exécution de cette décision.

Délibération adoptée à l'unanimité

23. Vente de terrain à la SCI VELIDHOO

L'assemblée propose les modalités de régularisation suivantes :

- Vente de la bande de terrain de 137m² au prix de 16€ le m²
- Frais de notaire et frais de géomètre à la charge du demandeur

Le prix de vente est de 16€ le m², soit pour une superficie de 137m² un montant de 2192 € HT (soit 822€ TTC). Ce prix pourra être modifié en fonction de la TVA sur marge.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire mandate la Présidente pour la signature de l'acte de vente et plus généralement tous les documents nécessaires à la concrétisation de cette décision.

Délibération adoptée à l'unanimité

24. Signature d'un avenant avec Gaz et Eaux pour la mise en place de l'autofacturation de la TVA sur le périmètre de l'ancien Syndicat des Douins

Conformément au décret 2015-1763 du 24 décembre 2015 abrogeant l'article 210 de l'annexe II du Code Général des Impôts, la CC des Monts de Gy et la CCPR récupèrent désormais directement la TVA déductible sur leurs investissements et sur les frais de fonctionnement qu'elles engagent dans le cadre de la délégation du service de l'eau.

Cependant, ce reversement se fait de manière séparée. Gaz et Eaux effectue un premier versement du montant de la surtaxe, puis un second concernant la TVA, impliquant une multiplication des écritures comptables pour les 2 collectivités.

Il est ainsi proposé de confier un mandat d'autofacturation de la TVA à Gaz et Eaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise la Présidente à signer l'avenant avec Gaz et Eaux ainsi que tous les documents nécessaires s'y rapportant.

Délibération adoptée à l'unanimité

25. Travaux de rénovation de la piscine de Rioz

Il convient de faire des travaux de réhabilitation de l'ensemble de l'équipement en modifiant complètement le système d'évacuation des eaux pluviales, en reprenant intégralement l'étanchéité des bassins et l'ensemble des dallages du site, et de prévoir le remplacement du système de filtration.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de :

- Adopter l'avant-projet détaillé,
 - Valider le plan de financement ci-dessus,
 - Autoriser la Présidente à solliciter les subventions au titre de l'Etat (DETR) et du Département (politiques sectorielles et ou PACTII),
 - Autoriser la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la bonne concrétisation de cette décision.
- Cette délibération annule et remplace celle du 14 janvier 2019.

Le chiffrage prévisionnel de l'opération est le suivant :

	Montant € HT	Montant € TTC
Lot 1 Dallages (dalle béton balayé), réseaux, clôtures	116 550,00 €	139 860,00 €
Lot 2 Equipements, canalisations, liner, pompes	114 405,00 €	137 286,00 €
Lot 3 Système de filtration	70 000,00 €	84 000,00 €
Divers et imprévus	15 100,00 €	18 120,00 €
MOE	22 302,75 €	26 763,30 €
Changement du toboggan et adaptation de l'accueil	50 000,00 €	50 000,00 €
TOTAL	388 357,75 €	466 029,30 €

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Co-financeurs	Taux	Montant
Département 70 dont PACTII (sur le HT)	35%	135 925.21 €
ETAT - DETR (sur le HT)	40%	155 343.10 €
FCTVA (sur le TTC)	16,404%	76 447,45 €
Fonds propres (sur le TTC)		98 313.54 €
Montant total TTC		466 029,30 €

Délibération adoptée à l'unanimité

La Présidente
Nadine WANTZ

